

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Lundi, le 3 décembre 2018, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

279-2018

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 DÉCEMBRE 2018.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2018.

3.2 Séance spéciale du 12 novembre 2018.

3.3 Séance spéciale du 19 novembre 2018.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 Comités – Nominations.

4.2 Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus.

4.3 Services professionnels – Avocats – Mensualités.

4.4 Calendrier des séances ordinaires – 2019.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE:

5.1 Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau.

5.2 Nominations – Pompiers.

5.3 Présentation et avis de motion – Règlement 485 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

6.0 TRANSPORT ROUTIER:

6.1 Recommandations – Comité des chemins – Éclairage public.

6.2 Programme d'aide à la voirie – Approbation des dépenses.

6.3 Approbation des descriptions – Voies privées (art. 72, Loi sur les compétences municipales).

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

7.1 Demandes de dérogations mineures:

7.1.1 M. Steeve Villeneuve - 26, chemin du lac Emmuraillé – 6388-34-6054 - Position préliminaire.

7.1.2 Mme Catherine Lapointe – 192, rue de Banff – 7590-32-2779-00-0192 – Position préliminaire.

8.0 LOISIRS ET CULTURE:

8.1 Club Optimiste – Aide financière – Carnaval 2019.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

10.1 Vulnérabilité – Appel d'offres et subvention – Eau potable.

10.2 _____

10.3 _____

10.4 _____

10.5 _____

11.0 COMITÉS :

11.1 _____

11.2 _____

11.3 _____

12.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

280-2018

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

281-2018

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 12 novembre 2018.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 12 novembre 2018, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

282-2018

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 19 novembre 2018.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 novembre 2018, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

283-2018

Comités – Nominations.

Liste des membres du conseil municipal - Représentants 2018-2019								
COMITÉS :	Nombre de représentants	Catherine Morissette Maire	Paul Pineault District 1	Sylvie Larouche District 2	Germain Grenon District 3	André Dufour District 4	Philippe Dufour District 5	Richard Sirois District 6
Conseil administration - Pêche Blanche – CA	2				X			X
Développement Falardeau - CA	3	X (resp.)	X				X	
Comité de développement durable de Falardeau (CDDF)	1					X		
Urbanisme	1				X (resp.)			
Loisirs et culture	1			X				
Forêt	1		X (resp.)					
Finances	2			X		X		
Cadets	1		X					
Camping Oasis	2					X		X
Transport Adapté	1							X
Dossier des Aînés – Maison des jeunes	1						X (resp.)	
TOTAL	16	1	3	2	2	3	2	3

* Mme le maire est autorisée d’office à assister à tous les comités.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les nominations mentionnées dans le tableau ci-dessus, soient et sont acceptées. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Déclaration de l’ élu pour dons, marques d’hospitalité ou avantages reçus – Dépôt du registre public.

M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon dépose conformément à l’article 6 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale, le registre public des déclarations de l’ élu pour dons, marques d’hospitalité ou avantages reçus en 2018.

284-2018

Services professionnels – Avocats - Mensualités.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle pour l’année 2019 l’offre de services professionnels reçue le 7 novembre 2018 de *Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.* relativement aux services suivants :

- Tout avis juridique oral ou écrit, à la demande du maire, du directeur général et secrétaire-trésorier ou du responsable de l’émission des permis et certificats;
- Rencontre, à demande, avec le conseil à la Municipalité ou à nos bureaux avec le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier et le responsable de l’émission des permis et certificats. (Maximum deux rencontres par année incluses);
- Préparation de tout projet de règlement, résolution ou avis de motion jugé nécessaire par le conseil, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier;

* Certaines exclusions mentionnées à l'offre s'appliquent.

Les services ci-haut mentionnés seront offerts suivant une mensualité de 438 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, et ce, peu importe le nombre d'interventions hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

Tout autre service requis se réalisant pour l'année 2019 aux taux horaires ci-bas :

• Claude Gaudreault	225 \$
• Serge R. Simard	200 \$
• Gaston Saucier	210 \$
• Caroline Hamel	175 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

285-2018

Calendrier des séances ordinaires 2019.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fixe les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 telles que ci-bas :

➤ Lundi, le 14 janvier 2019	20h00
➤ Lundi, le 4 février 2019	20h00
➤ Lundi, le 4 mars 2019	20h00
➤ Mardi, le 1er avril 2019	20h00
➤ Lundi, le 6 mai 2019	20h00
➤ Lundi, le 3 juin 2019	20h00
➤ Mardi, le 2 juillet 2019 (1er juillet : Confédération – Reportée)	20h00
➤ Lundi, le 5 août 2019	20h00
➤ Mardi, le 3 septembre 2019 (2 septembre : Fête du Travail)	20h00
➤ Lundi, le 7 octobre 2019	20h00
➤ Lundi, le 4 novembre 2019	20h00
➤ Lundi, le 2 décembre 2019	20h00

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

286-2018

Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau comprend un grand territoire situé hors d'un réseau routier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Honoré dispose d'équipements spécialisés et d'expertise pour assurer les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau entre la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ville de Saint-Honoré. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

287-2018

Formation – Pompiers volontaires – Pompier 1.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme les personnes ci-bas pompiers et autorise leur inscription à la Formation «Pompier 1 »:

- Jimmy Boutin
- Jonathan Charron
- Alexandre Lévesque
- Romain Normandin

et que les coûts de 1 395 \$ par participant (total de 5 580 \$ excluant les taxes) soient et sont autorisés à cet effet, lesquels seront remboursables pour chaque candidat qui obtiendra sa certification « Pompier 1 » par un programme gouvernemental. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Dépôt du projet de Règlement #485 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et avis de motion.

M. le conseiller Germain Grenon dépose le projet de Règlement #485 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption du Règlement #485, qu'une copie du projet de règlement sera disponible au public pour consultation et qu'il y aura, à cette occasion, dispense de lecture du règlement.

288-2018

Recommandations – Comité des chemins – Éclairage public.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou M. le directeur des finances Marc Lavoie à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'acquisition et à l'installation de lampadaires standards aux endroits suivants :

- Avant le 107, 4^e Rang
- Après le 133, 4^e Rang
- Avant le 60, 2^e Rang
- Après le 80, 2^e Rang
- Entre les 50 et 54, rue de l'Énergie
- Avant le 247, rue de Banff
- Face au 211, rue de Banff
- Face au 4^e chemin du lac Brochet
- Intersection 3^e chemin du lac Brochet
- Intersection 3^e chemin du Bras-du-Nord
- Jonction menant du 82 au 102, 2^e chemin du Bras-du-Nord

et dans le contexte où il n'y a pas de réseau électrique à proximité, l'installation de 2 lampadaires solaires dans le secteur du Pont Cunningham:

- un à l'extrémité nord
- un au milieu du pont

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

289-2018

Programme d'aide à la voirie – Approbation des dépenses.

- | | |
|--------------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV); |
| CONSIDÉRANT | que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli; |
| CONSIDÉRANT | que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV; |
| CONSIDÉRANT | que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV. |

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les dépenses d'un montant de 43 977,52 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve et accepte les descriptions ci-bas telles que préparées et déposées par Mme Marianne Sasseville, arpenteur-géomètre, sous le numéro 133 de ses minutes de certaines voies ou parties de voies privées, à savoir:

A) Rue Perron

Une partie du lot original **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE** (partie du lot **5 913 864**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi et bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 912 255 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers l'Ouest par le lot 5 912 255 et mesurant le long de cette limite trente-sept mètres et quatre-vingts centièmes (37,80 m), vers le Sud-Ouest par les lots 5 912 255 et 5 912 254 et mesurant le long de cette limite douze mètres et quatre-vingt-un centièmes (12,81 m) suivant un arc de cercle de neuf mètres et quarante et un centièmes (9,41 m) de rayon, vers l'Ouest et le Nord par les lots 5 912 254, 5 912 263, 5 912 266, 5 912 285 et 5 912 260 et mesurant le long de cette limite soixante-dix-huit mètres et cinquante centièmes (78,50 m) suivant un arc de cercle de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) de rayon, vers l'Est, par les lots 5 912 260, 5 912 259, 5 912 257 et 5 912 256 et mesurant le long de cette limite soixante-trois mètres et soixante et onze centièmes (63,71 m), vers le Nord-Est par le lot 5 912 256 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers le Nord par les lots 5 912 256, 5 912 258 et 5 912 261 et mesurant le long de cette limite quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m), vers le Nord-Ouest par le lot 5 912 261 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers l'Est par le lot 5 913 831 et mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres et vingt-six centièmes (35,26 m), vers le Sud-Ouest par le lot 5 912 387 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m), suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers le Sud par les lots 5 912 387 et 5 912 384 et mesurant le long de cette limite quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m), vers le Sud-Est par le lot 5 912 384 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers l'Est par le lot 5 912 384 et mesurant le long de cette limite trente-six mètres et neuf centièmes (36,09 m), vers le Sud par une partie du lot 5 913 865 étant la parcelle B et mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m), vers l'Ouest par le lot 5 912 302 et mesurant le long de cette limite trente-six mètres et vingt-deux centièmes (36,22 m), vers le Sud-Ouest par le lot 5 912 302 et mesurant le long de cette limite onze mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (11,97 m) suivant un arc de cercle de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m) de rayon, vers l'Ouest par une partie du lot 5 913 864 et mesurant le long de cette limite neuf mètres et quarante-deux centièmes (9,42 m), vers le Nord par une partie du lot 5 911 817 étant la parcelle C et mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m), vers l'Ouest par une partie du lot 5 911 817 étant la parcelle C et mesurant le long de cette limite dix mètres et quarante-neuf centièmes (10,49 m), vers le Sud par une partie du lot 5 911 817 étant la parcelle C et mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m); contenant en superficie quatre mille quatre cent quarante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (4 443,4 m²).

- B) Rue Perron
Une partie du lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ** (partie du lot **5 913 865**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi et bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 912 303 et mesurant le long de cette limite quatorze mètres et trente-six centièmes (14,36 m) suivant un arc de cercle de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon, vers l'Ouest par le lot 5 912 303 et mesurant le long de cette limite quarante-huit mètres et quatre-vingts centièmes (48,80 m), vers le Nord par une partie du lot 5 913 864 étant la parcelle A et mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m), vers l'Est par les lots 5 912 383 et 5 912 382 et mesurant le long de cette limite quarante-huit mètres et quatre-vingt-douze centièmes (48,92 m), vers le Sud-Est par les lots 5 912 382, 5 912 377 et 5 912 375 et mesurant le long de cette limite quarante-trois mètres et neuf centièmes (43,09 m) suivant un arc de cercle de vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) de rayon, vers le Sud par les lots 5 912 375 et 5 912 372 et mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres (24,00 m), vers l'Ouest par une partie du lot 5 913 865 et mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m), vers le Nord par les lots 5 912 212 et 5 912 303 et mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres (24,00 m); contenant en superficie mille huit cent cinquante-sept mètres carrés et huit dixièmes (1 857,8 m²).
- C) Rue Gauthier
Une partie du lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE HUIT CENT DIX-SEPT** (partie du lot **5 911 817**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi et bornée vers le Nord par une partie du lot 5 913 864 étant la parcelle A et mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m), vers l'Est par une partie du lot 5 913 864 étant la parcelle A et mesurant le long de cette limite dix mètres et quarante-neuf centièmes (10,49 m), vers le Sud par une partie du lot 5 913 864 étant la parcelle A et mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m), vers l'Ouest par une partie du lot 5 911 817 et mesurant le long de cette limite dix mètres et soixante centièmes (10,60 m); contenant en superficie deux cent soixante-douze mètres carrés et cinq dixièmes (272,5 m²).
- D) Rue Mallette
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT** (lot **5 913 758**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.
- E) Rue Hudon
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE** (lot **5 913 850**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.
- F) Boulevard St-David
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-SEPT** (lot **5 913 757**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.
- G) Boulevard Saint-David et Desgagné
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF** (lot **5 913 759**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.
- H) Rue Larouche
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE** (lot **5 913 760**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.
- I) Avenue Boulianne
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN** (lot **5 913 761**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.

J) Rue Lapointe
Le lot originaire **CINQ MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX** (lot **5 913 762**), au cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

291-2018

Demande de dérogation mineure – M. Steeve Villeneuve – 26, chemin du lac Emmuraillé – Position préliminaire – 6388-34-6054.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 octobre 2018 de M. Steeve Villeneuve du 26 chemin du lac Emmuraillé, visant à régulariser un empiètement de .4 mètre du bâtiment principal dans la marge avant de 9 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 23-2018 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 14 janvier 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Steeve Villeneuve, du 26, chemin du lac Emmuraillé, visant à régulariser un empiètement de .4 mètre du bâtiment principal dans la marge avant de 9 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

292-2018

Demande de dérogation mineure – Mme Catherine Lapointe – 192, rue de Banff – Position préliminaire – 7590-32-2779-00-0192.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 29 octobre 2018 de Mme Catherine Lapointe, du 192, rue de Banff, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète:

- de 3.37 mètres dans la marge latérale de 5 mètres;
- et de 1.49 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 24-2018 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 14 janvier 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Catherine Lapointe, du 192, rue de Banff, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de 3.37 mètres dans la marge latérale de 5 mètres et de 1.49 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

293-2018

Club Optimiste – Aide financière – Carnaval 2019.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le versement en 2019 d'une aide financière de 15 000 \$ au Club Optimiste de Falardeau pour soutenir le financement de l'activité Carnaval prévu en février 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance :

- 1)** Le 5 novembre 2018, M. Jean Bissonnette, du ministère de la Sécurité publique du Québec, remerciant la Municipalité pour sa participation à la Semaine de la prévention des incendies qui s'est tenue du 7 au 13 octobre 2018 et l'invitant à sensibiliser la population continuellement.
- 2)** Le 7 novembre 2018, M. Paul-Eugène Grenon, Grand Chevalier pour les Chevaliers de Colomb de Saint-David-de-Falardeau, demandant à la Municipalité de défrayer les coûts reliés à l'achat de tapis de Palets Américain. Coûts: 2 190,75 \$.
- 3)** Le 8 novembre 2018, M. Éric Larouche, président pour Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean, informant la Municipalité que suite à la formation de la catégorie "membres municipaux", les frais annuels d'abonnement ont été abolis tout en conservant les mêmes services.
- 4)** Le 13 novembre 2018, M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité un communiqué relatif à l'instauration d'un service de sauvetage d'urgence hors du réseau routier sur son territoire.

- 5) Le 13 novembre 2018, M. Jean-Guy Tremblay, représentant pour les propriétaires riverains de la Rivière-à-L'Ours, transmettant à la Municipalité une pétition relative à une demande d'amélioration du chemin de la Rivière-à-L'Ours situé dans la partie Sud-Ouest.
- 6) Le 14 novembre 2018, Mme Sophie Bolduc, directrice générale du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean, remerciant la Municipalité pour sa participation au Mois des bibliothèques publiques et transmettant 2 affiches à installer relatives aux suggestions des maires de notre région.
- 7) Le 15 novembre 2018, Mme Vicky Lizotte, de la Commission municipale du Québec, informant la Municipalité que suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec en avril dernier, un mandat de vérifications de conformité et d'optimisation des ressources a été confié à la Commission.
- 8) Le 20 novembre 2018, M. Stéphane Lambert et Mme Gaëlle Carrier, respectivement président et associée-directrice hydrogéologie chez Akifer, offrant à la Municipalité leurs services pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable et transmettant les démarches à effectuer relatives à une demande d'aide financière pour sa réalisation.
- 9) Le 20 novembre 2018, M. Jean Bouchard, maire de la Ville de Mirabel, transmettant à la Municipalité un modèle de résolution à adopter relative à un appui aux Cercles de Fermières du Québec.
- 10) Le 22 novembre 2018, M. Martin Damphousse et Mme Fannie Dagenais, respectivement président de Carrefour action municipale et famille et maire de Varennes et directrice de Observatoire des tout-petits, transmettant à la Municipalité à l'occasion de la Grande semaine des tout-petits, une copie papier de leur récente publication intitulée *Les municipalités: des alliées pour soutenir les services éducatifs à la petite enfance*, fournissant quelques outils aux municipalités pour faciliter l'accès aux services éducatifs à la petite enfance des tout-petits et favoriser la qualité des services éducatifs sur son territoire.
- 11) Le 22 novembre 2018, M. François Lippé, propriétaire au village alpin, sensibilisant la Municipalité à d'éventuelles modifications à la réglementation relativement au reboisement et à la plantation d'arbres dans le secteur alpin.
- 12) Le 26 novembre 2018, M. Jacques Tremblay, de Leucan, faisant parvenir à la Municipalité, une entente de proposition d'une présidence d'honneur relative à un partenariat dans le cadre du Défi ski 2019.
- 13) Le 28 novembre 2018, M. Stéphane Claveau, directeur général pour Les Petits Cailloux, transmettant à la Municipalité, copie d'une correspondance adressée au ministère de la Famille relative à une demande de subvention pour du matériel intégré ainsi que l'aménagement et le déménagement de la cour extérieure du site actuel de la garderie puisque celle-ci devra être relocalisée.

294-2018

Chevaliers de Colomb de Saint-David-de-Falardeau – Achat de tapis de palets américains.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse en 2019 aux Chevaliers de Colomb, une aide financière de 2 190,75 \$ pour l'achat de tapis de palets américains, sous réserve que les Chevaliers de Colomb prennent l'engagement de rembourser graduellement la moitié des coûts (1 095 \$).

M. le conseiller Paul Pineault n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

295-2018

Vulnérabilité – Appel d'offres et subvention – Eau potable.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable; et autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à présenter une demande d'aide dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour les deux installations d'eau potable de la Municipalité, soit secteurs urbain/rural et alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

296-2018

Acceptation des comptes – Au 3 décembre 2018.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

36037 - Bell Canada	1 457,51 \$
36038 - Bell mobilité pagette	150,65
36039 - Commission des loisirs de Falardeau	361,83
36040 - Hydro Québec	2 206,42
36041 - Fondation de ma Vie	100,00
36042 - Hydro Québec	1 414,04
36043 - 9245-5120 Québec inc.	56,00
36044 - Vidéotron S.E.N.C.	156,67
36045 - Tremblay, Gabriel M.	367,73
36046 - Bell mobilité inc.	434,50
36047 - Commission des loisirs de Falardeau	241,92
36048 - Compagnie asphalte (CAL)	95 463,28
36049 - Hydro Québec	20 396,74
36050 - Ministère du Revenu du Québec	98,78

36051 -	Tremblay, Jean-François M.	34,53
36052 -	Bijouterie Fortunat Gagnon et fils	298,88
36053 -	Gauthier, Jacques M.	112,00
36054 -	Hydro Québec	2 071,35
36055 -	Corps de cadets 2864	75,00
36056 -	Thibeault, Michel M.	238,53
36057 -	Hydro Québec	6 121,64
36058 -	Vidéotron S.E.N.C.	223,53
36059 -	Association des propriétaires du village alpin	1 583,33
36060 -	Création ébénisterie GBS inc.	1 285,80
36061 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	4 767,66
36062 -	JRM excavation	75 469,97
36063 -	Raymond Munger (1983) inc.	2 808,00
36064 -	Tremblay, Benoit M.	112,50
36065 -	Valineige SA	28 135,51
36066 -	9190-0738 Québec inc.	109,23
36067 -	ADT Canada inc.	113,65
36068 -	Affutage Munger	320,78
36069 -	Alextrem nivelage inc.	2 414,48
36070 -	Allard, Francine Mme	437,30
36071 -	A. Potvin électronique	145,45
36072 -	Archambault	490,21
36073 -	B.B.G. réfrigération	1 288,30
36074 -	Béton provincial ltée	3 971,85
36075 -	Blackburn et Blackburn inc.	395,02
36076 -	Boies, Caroline Mme	35,51
36077 -	Boulianne, Véronique Mme	2 000,00
36078 -	Buffet sans souci	175,22
36079 -	Caouette informatique inc.	122,32
36080 -	Capitale gestion financière	31,80
36081 -	C.R.S.B.P. Saguenay-Lac-Saint-Jean	86,84
36082 -	Annulé	0,00
36083 -	Centre du Bricoleur (Le)	759,45
36084 -	Chiasson, Thomas inc.	2 650,17
36085 -	C.A.O. Les Amis Falardiens	350,00
36086 -	Comptoir multi-service	50,00
36087 -	Construction J.R. Savard	18 969,88
36088 -	Construction S.R.B.	118,95
36089 -	DC Com enr.	8 623,13
36090 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	2 356,99
36091 -	Déneigement Kodiak	459,90
36092 -	Annulé	0,00
36093 -	Annulé	0,00
36094 -	Dépanneur St-David enr.	2 672,43
36095 -	Desbiens, Gilles M.	900,22
36096 -	Développement Falardeau	910,60
36097 -	Duchesne Gaston, entrepreneur	3 423,34
36098 -	E.J. Turcotte inc.	5 187,51
36099 -	Encreco inc.	317,25
36100 -	Entreprise d'électricité Sirois inc.	1 620,37
36101 -	Les entreprises René Gauthier enr.	34,49
36102 -	ETL électronique ltée	165,56

36103 -	Eugène Allard	143,15
36104 -	Excavation R. & R. inc.	3 673,45
36105 -	Annulé	0,00
36106 -	Excavation Claude Larouche inc.	24 138,25
36107 -	Extermination Tremblay et Lemieux inc.	144,87
36108 -	Ferme La Valinoise	12 331,07
36109 -	Ferme Léothé inc.	5 784,68
36110 -	Fonds d'information sur le territoire	72,00
36111 -	Fortin, Carol M.	250,00
36112 -	Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	137,97
36113 -	Fournitures de bureau M.S.	402,65
36114 -	Les Fous du Roi	632,36
36115 -	Garda World	596,44
36116 -	Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	694,45
36117 -	GHD consultants ltée	477,77
36118 -	Global TI/Bell	442,64
36119 -	Gour-mets (Le)	160,31
36120 -	Gromec inc.	35,73
36121 -	L'Imprimeur	324,23
36122 -	Inter-lignes	32 231,26
36123 -	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	776,08
36124 -	Laboratoires Environex	1 093,32
36125 -	Lachance Asphalte	6 323,63
36126 -	Larouche, Josué M.	19,20
36127 -	Maison marchand fleuristes	132,23
36128 -	Maltais, Lévis M.	1 711,84
36129 -	Ministère du Revenu du Québec	18 316,63
36130 -	Morissette, Catherine Mme	30,23
36131 -	MRC du Fjord-du-Saguenay	27 717,43
36132 -	Municipalité de Saint-Honoré	3 637,71
36133 -	Norda stelo	1 284,03
36134 -	Pausematic	274,00
36135 -	Potvin & Simard, asphalte inc.	782,87
36136 -	Produits B.C.M. ltée	2 399,96
36137 -	Les Produits B.C.C. inc.	9 262,40
36138 -	Produits sanitaires Lépine inc.	677,77
36139 -	Quincaillerie Brideco ltée	14,92
36140 -	Raymond Munger (1983) inc.	7 141,40
36141 -	Receveur général du Canada	7 256,35
36142 -	Régie des matières résiduelles	711,91
36143 -	Annulé	0,00
36144 -	Sanidro inc.	73 466,78
36145 -	Serrurier Y.C. Fillion inc.	246,45
36146 -	Services d'éclairage R.M.	2 849,22
36147 -	Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
36148 -	Société canadienne des postes	1 060,35
36149 -	S.P.I. sécurité inc.	216,35
36150 -	Station service Mercier et frères inc.	3 469,38
36151 -	Stef loisir mécanique	41,39
36152 -	Télénet informatique inc.	26,56
36153 -	Transporteurs en vrac de Chicoutimi	19 292,13
36154 -	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats	3 682,31
36155 -	Tuvico	3 330,26
36156 -	Variétés L.C.R. inc.	327,66

36157 - Wolter Kluwer Québec ltée

700,35

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon

Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 39).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**